



RGPD - ETUDE DE CAS

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est en application depuis le 25 mai 2018. C'est la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui veille à son bon respect.

En plus de notre intervention RGPD dont le but est de sensibiliser les dirigeants d'associations, nous proposons une intervention « étude de cas ».

Le but de cette intervention est d'étudier le cas particulier d'une association, d'une collectivité ou d'une entreprise et de définir avec elle les actions à mener avec possibilité de l'accompagner lors de la mise en œuvre.

Il faut entre 1 jour minimum à 2 à 3 semaines ou plus (suivant la taille et le nombre de données traitées) pour une personne maîtrisant le sujet pour mettre l'association, la collectivité ou l'entreprise en conformité.

1 – OBJECTIF

1.1 – Être en capacité de comprendre les enjeux de la protection de la vie privée pour l'individu, l'organisation, la société

1.2 – Comprendre les principales notions, obligations et recommandations du RGPD

1.3 – Savoir déployer la mise en œuvre dans son organisation

1.4 – Acquérir les réflexes nécessaires en matière de traitement des données

2 – PROPOSITION

2.1 – Audit (1 jour)

- Définir le niveau de maturité de votre organisation
- Recenser les données personnelles traitées
- Établir une feuille de route (possibilité de réalisation en interne ou besoin de faire appel à un intervenant extérieur).

2.2 – Passer à l'action (réalisation en interne - 1 jour)

- Accompagnement à la mise en œuvre
- Étude des documents à constituer
- Journée d'accompagnement supplémentaire possible

2.3 – Documents de bases disponibles sous Open Office (réalisation en interne) :

- Liste des Applications / Fichiers
- Registre des Traitements
- Registre des Actions
- Registre des Intervenants & Sous-Traitants

3 – INFORMATIONS

- **Public Concerné** : Toute personne en charge des données (production, gestion, communication, ...).
- **Durée** : 1 ou 2 jours (possibilité de les faire en non consécutif)